



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° PP/2026/307

URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial ~~qu'il est saisi~~ - que le fonctionnaire délégué est saisi ~~que le Gouvernement est saisi~~ d'une demande de :

Permis d'urbanisme ~~= permis d'urbanisme de constructions groupées = permis d'urbanisation = modification d'un permis d'urbanisation = certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **LE COLLEGE PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE LIEGE** dont les bureaux se trouvent **place Saint-Lambert 18A à 4000 LIEGE.**

Le terrain concerné est situé **rue du Mont Chera - 4100 SERAING et Quartier du bois - 4100 SERAING et avenue des Marteleurs - 4100 SERAING et avenue des Puddleurs - 4100 SERAING et avenue Emma - 4100 SERAING** et cadastré **SERAING 8e division, section H, n° 110 R 134, 110 R 47, 110 C 78, 110/2 A 6, 106 D, 101 G 6, 155 T, 110 Z 119, 110 Z 7, 110 Y 119, 110 X 131, 110 T 127, 110 S 134.**

Le projet vise à "**réaliser une piste VTT reliant plusieurs communes (Trail Center - partie Bois de la Vecquée et Val Saint-Lambert)**" et présente les caractéristiques suivantes :

le projet passe sur une partie du site classé du Bois de la Vecquée – Arrêté de classement du 22/01/1975.

Art. R.IV.40-1. § 1^{er}, 6° : Outre les cas prévus aux articles D.IV.26, § 2, alinéa 2, et D.IV.40, alinéa 2, sont soumises à une enquête publique les demandes de permis d'urbanisation qui permettent les actes et travaux suivants et les demandes de permis d'urbanisme relatives aux actes et travaux suivants, ainsi que les demandes de certificats d'urbanisme n° 2 ayant le même objet : la construction, la reconstruction ou la transformation d'un bâtiment qui se rapporte à des biens immobiliers inscrits sur la liste de sauvegarde, classés, situés dans une zone de protection visée à l'article 209 du Code wallon du Patrimoine ou localisés dans un site repris à l'inventaire du patrimoine archéologique visé à l'article 233 du Code wallon du Patrimoine ;

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article ~~D.IV.40~~ - **R.IV.40-1.** - ~~D.VIII.13~~ - du Code du Développement Territorial. Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante: Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS PRIS PAR TELEPHONE**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur **Fabrizio BENNARDO (04/330.83.33 – urbanisme@seraing.be).**

L'enquête publique est ouverte le 17 mai 2026 et clôturée le 1 juin 2026.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquete.urbanisme@seraing.be**

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, le **1 juin 2026, à 10h30.**

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(CDLD art. L1132-5)

Fabrizio BENNARDO
Agent Technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(CDLD art. L 1132-4)

JULIE GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVIN